

« Chez AP portage, nous ne sommes pas un numéro. »

« Si je signe une nouvelle prestation pour le lendemain,
je sais que mon interlocuteur préparera les contrats immédiatement. »

« J'ai eu besoin très rapidement d'un consultant en création de site internet.
Je l'ai choisi parmi les autres consultants d'AP portage,
j'ai pu être réactif vis-à-vis de mon client et j'ai signé le contrat. »

« Je suis toujours en déplacement, la création de société ne me convenait
pas. AP portage se charge de tout. J'ai entièrement confiance.
Je n'ai qu'à me consacrer à mon métier de formateur. »

NOS GARANTIES DE PROFESSIONNALISME

AP portage a pour seule activité le portage et en a fait son cœur de métier depuis 2002.

AP portage adhère et participe activement à la Fédération française du portage salarial et souscrit à sa charte déontologique.

Le gestion d'AP portage a été qualifiée d'exemplaire suite à un contrôle fiscal intervenu en 2009.



Première société de portage implantée en Loire-Atlantique

3, rue George Clemenceau
44210 Pornic

Tél. : 02 51 74 86 12

5, boulevard Vincent Gâche
44262 Nantes cedex 2

Tél. : 02 40 41 09 30

ap-portage@wanadoo.fr

www.ap-portage.com



LE PORTAGE SALARIAL

Le portage salarial est particulièrement adapté aux missions de conseil, d'audit, de conduite de projet, d'expertise et aux interventions en formation professionnelle.

Il permet de réaliser des missions rémunérées en honoraires, dans le cadre d'un statut salarié, en gardant une grande autonomie dans son activité.

Depuis le 26 juin 2008, le portage salarial bénéficie d'un statut légal. Les conditions de son exercice sont encadrées par le code du travail (art. L1251-64).

NOTRE OFFRE :

la gestion juridique, sociale et le conseil personnalisé

AP portage :

- contractualise avec votre client et endosse la responsabilité de l'exécution de la mission ;
- souscrit à un contrat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle ;
- procède, si nécessaire, au recouvrement des factures vous concernant ;
- établit un contrat de travail et une convention de portage qui formalisent notre partenariat et sécurisent votre statut ;
- transforme les honoraires payés par votre client en salaire, dont le montant est calculé à partir du total des honoraires hors taxe, après déduction des frais de gestion et des charges salariales et patronales ;
- vous conseille sur la meilleure façon d'optimiser vos revenus, votre assurance-prévoyance et votre retraite.



VOS AVANTAGES

- Vous bénéficiez d'une couverture sociale
- Vous cotisez au régime d'assurance retraite et chômage et avez droit, le cas échéant, aux indemnités Assedic
- Votre salaire est versé sans attendre les règlements de vos clients

Comment calcule-t-on les frais de gestion ?

Les frais de gestion versés à AP portage représentent un pourcentage du montant des missions effectuées par le consultant.

Ce pourcentage varie selon un barème dégressif en fonction du chiffre d'affaires hors taxe annuel. Les frais de gestion ne s'appliquent pas aux frais professionnels qui sont intégralement remboursés.

Que couvrent-ils ?

- L'aide à la négociation, la rédaction et la signature du contrat de prestation avec votre entreprise cliente ;
- La définition et la rédaction du contrat de travail adapté à chaque mission ;
- La DUE (Déclaration Unique d'Embauche) auprès de l'URSSAF ;
- La facturation et les encaissements de vos clients ;
- L'émission de fiches de paie et le versement du salaire ;
- Le versement de l'ensemble des cotisations obligatoires aux différents organismes : maladie, vieillesse, allocations familiales, formation continue, Assedic, retraite complémentaire et prévoyance ;
- L'assurance responsabilité civile et professionnelle.

Vous êtes un professionnel ...

- Expert, créateur, senior ou jeune diplômé et vous souhaitez travailler en indépendant ;
- Actuellement employé dans une société et souhaitez, en parallèle, développer votre activité en free-lance ;
- Retraité et vous souhaitez développer une nouvelle activité en profitant du dispositif du cumul emploi-retraite ;
- Sans emploi

... le portage vous offre une solution adaptée

NOTRE VISION DU PORTAGE : priorité à la transparence et à l'accompagnement

Nous gagnons la confiance de nos consultants en leur donnant toutes les raisons de nous l'accorder. Nous nous attachons à répondre à tout moment à leurs interrogations et à leur fournir, sans délais, les documents et informations dont ils ont besoin. Nous les secondons dans leurs relations commerciales et trouvons, avec eux, les solutions les plus adaptées. Grâce à une connaissance approfondie des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous pouvons les orienter vers d'autres professionnels dans des secteurs d'activités connexes et favorisons le développement de leur réseau. Enfin, nous leur proposons un véritable accompagnement, y compris en cas de projet de sortie du portage : création d'entreprise, par exemple.

NOTRE ATOUT MAÎTRE : LE SERVICE

Parce que nous considérons notre métier, avant tout, comme un service, sont compris dans nos frais de gestion :

- la mise à disposition d'un interlocuteur unique qui vous propose un diagnostic au moment de votre arrivée et fait régulièrement le point avec vous ;
- un soutien administratif pour la réponse à des appels d'offre ;
- des prestations de qualités égales, quelque soit le montant de votre chiffre d'affaires ;
- la gestion des recouvrements ;
- une promotion de vos compétences par la diffusion de votre CV ;
- la constitution de dossier administratif pour vos missions à l'étranger ;
- bientôt, l'accès à une mutuelle santé négociée.

